

Finances

REF : DAF2013036

Signataire : GH

Séance du Conseil Municipal du 19/12/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Détermination de la longueur de la voirie communale

EXPOSE :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes est établie sur la base de nombreux critères. La longueur de la voirie communale figure parmi les « critères DGF », afin notamment de permettre le calcul de la dotation de solidarité rurale. Pour une grande ville comme Aubervilliers, ce critère est obligatoirement recensé pour information mais n'a pas d'impact sur le montant de la dotation.

Par rapport à la dernière délibération du 15 décembre 2011 qui constatait une longueur de 45 505 m au 31 décembre 2010, seule une voie piétonne de 600 m a été créée en 2012 entre les rues Danielle Casanova et Hémet. La voirie communale au 31 décembre 2012 mesurait donc 46 105 m.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2013036

Signataire : GH

OBJET : Détermination de la longueur de la voirie communale

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant la nécessité de constater les modifications de la longueur de la voirie communale pour établir la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune,

Considérant que la voirie communale mesurait 45 505 m au 31 décembre 2010,

Considérant que la création en 2012 d'une voie piétonne entre la rue Danielle Casanova et la rue Hémet a ajouté 600 m de voirie,

A l'unanimité.

DELIBERE :

CONSTATE que la voirie communale mesurait 46 105 m au 31 décembre 2012.

Le Maire adjoint
Djamila KHELAF

Reçu en Préfecture le : 27/12/2013

Publié le 24/12/2013

Certifié exécutoire le : 27/12/2013

Le Maire Adjoint
Djamila KHELAF